



L-J SARL AQUIPAL

SAUMOS (33)

MEMOIRE DE CESSATION D'ACTIVITE

Article 34-1 du décret n° 77-1113 du 21 septembre 1977

Avril 2008

SOMMAIRE

NOTIFICATION	2
Présentation du site	5
1. Localisation :	5
2. Contexte administratif :	6
2.1 ICPE :	6
2.2 Foncier :	6
3. Historique :	7
Plan du site :	8
Description de l'établissement :	9
1) Présentation du site :	9
2) Les bâtiments :	9
3) Les superstructures :	10
Description de l'environnement :	10
1) Les riverains :	10
2) Milieu naturel :	11
2.1) Air :	11
2.2) Eaux superficielles :	11
2.3) Eaux souterraines :	12
2.4) Géologie :	15
Devenir du site : article 34-2	15
Remise en état du site	16
1- Mesures d'urgence prises :	16
2- Produits dangereux et déchets :	16
Produits dangereux et Déchets industriels spéciaux :	16
Déchets industriels banals :	16
3- Dépollution des sols et des eaux :	17
3.1 Campagnes d'analyses :	17
3.1.1 : Sol :	17
3.1.2 Eau :	18
3.2 Projet de dépollution :	18
4- L'insertion du site dans son environnement :	18
CONCLUSION	19
ANNEXES	20

Présentation du site

1. Localisation :

COMMUNE : SAUMOS

DÉPARTEMENT : GIRONDE

ADRESSE : 2 route de Sérigas

SUPERFICIE APPROXIMATIVE : .2 hectares 60 ares pour l'ensemble du site (voir page suivante)

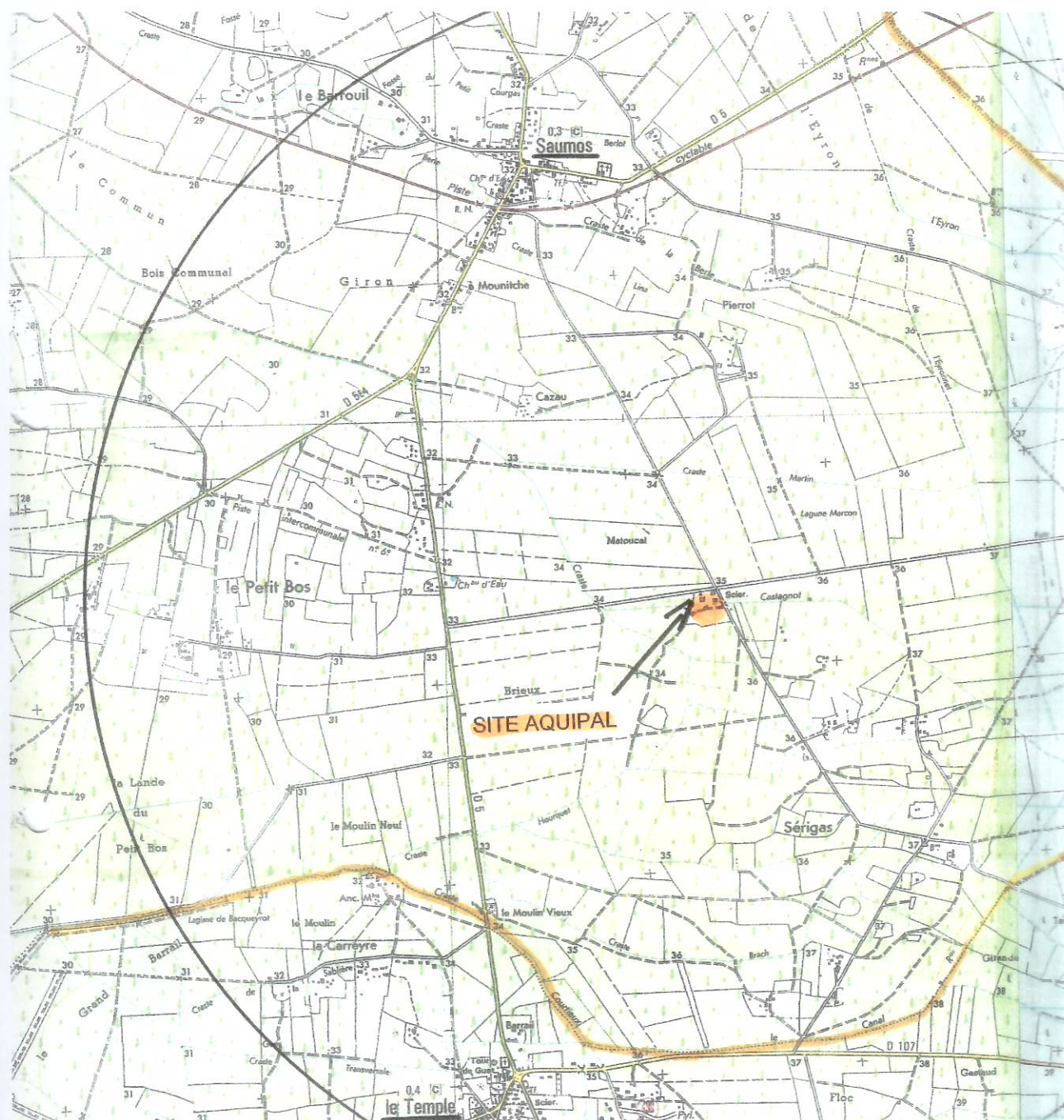


Figure 1 : Extrait cartes IGN 1336 E et 1436 E

2. Contexte administratif :

2.1 ICPE :

PROPRIÉTAIRE IDENTIFIÉ : **SARL TRANSMEDOC**

EXPLOITANT IDENTIFIÉ : **SARL AQUIPAL** représentée par Maître B. Baujet, suite à la liquidation judiciaire prononcée par le Tribunal de Commerce de Bordeaux le 26 juillet 2006.

L'établissement dispose d'un Arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter (n° 11968) daté du 21 novembre 1980 autorisant la société Bordelaise des bois à exploiter un atelier de trempage des bois et un dépôt de produits chlorophénoliques.

Suite à la visite d'inspection en date du 1 juillet 2004, l'exploitant a reçu un arrêté préfectoral (n° 11968/1) de mise en demeure daté du 14 septembre 2004 demandant notamment de présenter une nouvelle demande d'autorisation.

Dans le contexte du dépôt de bilan ayant abouti à la liquidation judiciaire le 26 juillet 2006, la nouvelle demande d'autorisation d'exploiter n'a pas aboutie à un nouvel arrêté préfectoral d'autorisation.

Le 4 août 2006, la cessation d'activité a été notifiée au Préfet par Maître Jean-Denis Silvestri.

Par un courrier du 20 mars 2007, le Préfet de la Gironde demande à la liquidation de lui fournir un mémoire de cessation d'activité prévu à l'article 34-1 du décret n° 77-1113 du 21 septembre 1977.

2.2 Foncier :

Le bail régissant les relations entre le propriétaire et l'exploitant est donné en Annexe I.

La société TRANSMEDOC est propriétaire des parcelles référencées ci-dessous qui représentent l'ensemble du site.

SECTION	N° PARCELLES	LIEU DIT	SURFACES	Utilisateur
B	281	Sautujane	99 a 40 ca	Transmédoc
B	282	Sautujane	1 ha 10 a 00 ca	Transmédoc (4000 m ²) et Aquipal (7000 m ²)
B	283	Sautujane	80 ca	Aquipal
B	889	Sautujane	50 a 00 ca	Transmédoc
		TOTAL =	2 ha 60 a 20 ca	

Figure 2 : Références cadastrales du site

Le dossier de régularisation non abouti indiquait la répartition suivante :

- ⇒ Surfaces exploitées par Aquipal : 7 080 m²,
- ⇒ Surfaces exploitées par Transmédoc : 18 940 m²

3. Historique :

Créée dans les années 60, la scierie était exploitée par la société Bordelaise des Bois qui a obtenu un arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter précité.

La scierie a été vendue à la société Sciage Gascon et rachetée par la société Aquipal en 1995.

Le rapport d'inspection approfondie réalisé par l'Inspecteur des ICPE suite à sa visite du 1 juillet 2004 précise que le produit de traitement utilisé depuis 6 mois était le « Busan » et précédemment le Sinesto B.

Suite au jugement du 26 juillet 2006, l'activité de la société Aquipal a cessé immédiatement (Cf. Notification du 4 août 2006 en page 2).

Les matériels de la société liquidée ont été vendus aux enchères le 25 octobre 2006 (Cf. Annexe II).

Pollutions/Accidents déjà constatés : Oui / Non

Le rapport d'inspection approfondie précité indique en page 6/6 :
« Les abords souillés du stockage enterré de fuel laissent présager d'une pollution accidentelle des sols. La zone de dépotage doit être nettoyée et aménagée afin d'éviter tout déversement de fuel lors des opérations de dépotage ».



Description de l'établissement :

Rappelons que la surface sur laquelle la société Aquipal exerçait n'était qu'une partie du site. Un plan à l'échelle 1/250° est donné en Annexe VI.

1) Présentation du site :

La majeure partie du sol est imperméabilisée.

La fermeture du site (clôture et portail) a été commandée le par le propriétaire du site (Cf. Annexe III).

2) Les bâtiments :

N° parcelle	283	283	283	283
N° de bâtiment ou hangar	1	2	3	5
Fonction	Bureaux et affûtage	Scierie	Abri déchiqueteuse	Stockage de bois et traitement
Surface au sol				
Rez de chaussée	195 m ²	990 m ²	14 m ²	553 m ²
Rochelle partielle	34 m ²			
Charpente	Métallique	Métallique	Sapina	Métallique
Type de bardage et fermeture	Maçonnerie de briques et parpaings agglomérés Fermé sur les 4 faces	Tôle laquée Fermé sur 1 face	Maçonnerie de parpaings agglomérés et bois sur une face Fermé sur 3 faces	Tôle laquée et bois Fermé sur 2 faces
Type de couverture	Fibro-ciment	Fibro-ciment	Fibro-ciment	Fibro-ciment
Hauteur	4,5 m	8 m	3 m	6,5 m
Sol	Béton	Béton	Béton	Béton

Figure 3 : Les bâtiments

3) Les superstructures :

Dénomination	Description	Localisation	Etat
S1	Transformateur	En bord de la route de Sérigas	En service
S2	Cuve aérienne d'hydrocarbures avec poste de distribution	En dehors de la zone louée par Aquipal	En service
S3	Forage	Sous le bat. 5	Maintenu en attendant la dépollution de la zone

Figure 4 : Tableaux des superstructures



Figure 5 : Forage équipé d'une pompe pour le prélèvement d'eau

Description de l'environnement :

1) Les riverains :

Le site est à l'écart du bourg et de la RD 5.

Le voisinage dans un rayon de trois kilomètres est composé comme suit :

- au Nord : le site est bordé par la route de Sérigas. Au-delà se trouve une forêt de pins maritimes. Des habitations au lieu-dit "Pierrot" sont distantes de 1 km de la scierie. La piste cyclable Bordeaux-Lacanau est 2 km et le centre bourg de Saumos est à 2,3 km du site étudié.

- au Sud : Le site est délimité par le craste de Castagnote, la forêt de pins maritimes s'étend sur plusieurs centaines de mètres. Des habitations au lieu-dit "Sérigas" sont situées à 2 km des installations.

- au Sud-Est et à 800 m des installations se trouve de l'habitat dispersé.

- au Sud-Ouest et à 1,8 km du site on trouve la limite de communes entre Saumos et Le Temple. Le centre bourg du Temple est situé à 2,5 km de la scierie.

- à l'Est : la forêt de pins maritimes s'étend sur plus de 3 km.

- à l'Ouest : la société Transmédoc borde le site. Ensuite la forêt de pins maritimes s'étend sur 2 km, elle est recoupée à 1 km du site par la D5 qui relie le bourg de Saumos au bourg du Temple. Un château d'eau et des habitations se trouvent en bordure de cette route à 1,2 km de la scierie. On note également une déchetterie le long de cette route un peu plus au Sud (1,3 km).

Des habitations au lieu-dit "Le Petit Bos" sont distantes de 2,2 km du site étudié.

2) Milieu naturel :

Le relief de Saumos et de sa région est plat. Il n'est même pas entaillé par les ruisseaux qui cherchent difficilement un sens d'écoulement. On se situe dans les landes Girondines.

Le site où sont implantées les activités, ne présente pas non plus de relief, son altitude est de 35 m NGF.

Il n'y a pas de paysage remarquable.

2.1) Air :

Depuis le 10 octobre 1997, le réseau AIRAQ dispose d'une station rurale sur la commune voisine du Temple. Les paramètres mesurés sont : NO, NO₂, NO_x et O₃.

L'activité exercée par la société liquidée génère essentiellement des poussières de bois.

2.2) Eaux superficielles :

Le réseau hydrologique local est constitué d'un drainage artificiel s'appuyant sur des crastes (fossés drainant) ce qui a permis de maîtriser la nappe phréatique qui pouvait autrefois atteindre 50 cm au dessus du sol. Les fluctuations de la nappe ont une influence forte sur le réseau hydrographique dont le sens d'écoulement est orienté vers le lac de Lacanau.

La nappe phréatique n'est jamais profonde. En été, elle ne descend pas à plus de deux ou trois mètres de profondeur et, en hiver, elle atteint le niveau du sol.

En période de basses eaux, seule la partie ouest du chevelu hydrographique situé en dessous de la courbe des 30 m est active. Il s'agit des crastes de Courtieux, de Moulugat, de Castagnot, de la Berie, et de l'Eyron. Ces cours d'eau sont alimentés par le suintement du plateau landais.

En période de hautes eaux, l'ensemble du chevelu hydrographique est actif. Les crastes drainant le territoire communal sont alimentées par la nappe phréatique qui atteint le niveau du sol. On peut citer comme exemple la craste de Champin, de Hourquet, de la Déhesse, Lina, Martin ou les fossés du Petit Courgas, du Bréton.

Le craste de Castagnot borde l'arrière du site étudié côté Sud. Elfe rejoint le canal de Caupos qui rejoint la craste de Louley qui rejoint la Levade et se jette dans le lac de Lacanau. On note que les lacs de bord de côte sont reliés par le canal du Porge.

Le code hydrographique de cette zone est S 121 sa superficie est de 571 km², son drain principal est la craste de Louley.

2.3) Eaux souterraines :

Les informations géologiques sont issues de la carte géologique Ste Hélène - Le Porge XIII-XIV-36 du BRGM -carte au 1/50 000°.

2.3.1 Contexte régional

Les ressources en eau souterraine des divers aquifères situés à l'aplomb du territoire couvert par la feuille à 1/50 000 Sainte-Hélène-le Porge sont abondantes. A la lumière des forages profonds principalement localisés à l'Est (Saint Aubin du Médoc et Saint Médard en Jalles) et à l'Ouest (Lacanau, le Porge), un vaste complexe multicouche apparaît, la séparation par des épontes très peu perméables faisant parfois défaut pour les nappes les plus superficielles en particulier sur toute l'étendue de la feuille, et pour les nappes semi profondes principalement à l'Ouest.

Nappe phréatique

Les formations sableuses aquifères du Plio-Quaternaire reposent sur un substratum argileux dans le quart nord-est du territoire de la feuille qui les isole des calcaires oligocènes sous-jacents alors qu'ailleurs elles reposent le plus souvent sur des formations argilo-gréseuses datées du Miocène. Leur épaisseur augmente considérablement dans le sens NE-SW : d'un angle à l'autre de la feuille les épaisseurs passent de 10 ou 12 m à 110 m, à la faveur du plongement du substratum et du relief dunaire. Entre ces valeurs extrêmes on observe à Saint Médard 16 m et 81 m à Lacanau. Vers l'Ouest à partir des deux huitièmes de la limite orientale de la feuille, les cotes piézométriques passent de la valeur + 40 NGF à la valeur + 10 NGF dans la forêt domaniale du Porge à proximité de l'océan. Au Nord-Est de Salaunes la valeur + 30 NGF est atteinte alors que dans le Sud-Est à Saint-Médard-en-Jalles le gradient chute à + 20 NGF, dans la vallée de la Jalle. Une zone médiane axiale du cadre 802, nord-sud, + 40 NGF ou plus, est donc alimentée essentiellement par les précipitations.

Sur un système expérimental situé au Nord-Est de la feuille (marais de Talaris), la transmissivité T calculée selon Theis est égale à $1,74 \cdot 10^{-3} \text{ m}^2 \cdot \text{s}$ et le coefficient d'emmagasinement $S = 21,2\%$. Le même auteur (Zumstein) selon la même méthode calcule à Sainte-Hélène près du lieu-dit Lambert $T=3,82 \cdot 10^{-3} \text{ m}^2 \cdot \text{s}$ et $S = 1,52 \%$. Les valeurs de la transmissivité sont en général comprises entre 23 et 45 m^2 / h dans cette zone.

Des forages à Sainte-Hélène, de faible profondeur (16,50 m), ont donné des débits variant entre 40 et 55 m^3/h pour des rabattements compris entre 3,70 et 5 m au bout de 9 heures de pompage.

En général, le résidu sec de ces eaux est toujours inférieur à 200 mg/l, le degré hydrotimétrique inférieur à 8°F et le pH compris entre 6 et 7. Les teneurs en fer sont souvent supérieures à 1 mg/l.

Nappes semi profondes

Formations miocènes. L'extension des formations aquifères du Miocène est limitée au Nord-Est de la feuille par une ligne sensiblement parallèle à la route Salaunes Sainte-Hélène à 3 km environ au Nord-Est de cette dernière. Un fort épaissement de ces formations argilo-gréseuses ou calcaréo-gréseuses s'observe du Nord-Est vers le Sud-Ouest où elles peuvent atteindre des puissances comprises entre 100 et 150 m (au-dessous d'une centaine de mètres de formations plio-quaternaires). En direction de l'Ouest, le mur argileux de ces formations est réduit; ainsi à Lacanau (801-3-1), les marnes de l'Oligocène terminal de 180 à 186 m sont relativement riches en calcaire, et au Porge (801-8-1) de 124,80 à 128,50 m ce sont des marnes à sable fin qui séparent la nappe miocène des eaux des formations oligocènes sous-jacentes. Au toit, les formations miocènes sont rarement séparées des formations plio-quaternaires par des bancs d'argile puissants.

Deux régions peuvent être distinguées en ce qui concerne la répartition des isopièzes qui rappelle celle de la nappe phréatique. A l'Ouest de la limite des deux huitièmes orientaux, les isopièzes sont

orientés nord-sud ; ils passent de la valeur + 40 NGF, à la valeur + 10 NGF à l'Ouest des lacs côtiers. A l'Est, la vallée de la Jalle déforme ce parallélisme et la valeur + 20 NGF est atteinte.

Les transmissivités dans cette dernière zone sont en général égales ou supérieures à 5 m²/h alors qu'elles sont voisines de 1 à 2 m² /h dans le reste du territoire de la feuille. Corrélativement, les débits spécifiques ne dépassent 1 m³ /h par mètre de rabattement qu'à l'Est.

En 1950, à Sainte-Hélène (802-3-1) un pompage au débit constant de 9 m³/h a provoqué un rabattement de 17,87 m au bout de 72 h. A Sainte-Hélène, Poudrerie nationale (802-3-34), un pompage au débit de 18 m³ /h a provoqué un rabattement de 8,30 m au bout de 32 h.

En ce qui concerne les caractéristiques chimiques des eaux des formations miocènes dans le Sud-Est de la feuille, les résidus secs sont en général supérieurs à 200 mg/l, les degrés hydrotimétriques compris entre 10 et 20°F et les teneurs en fer comprises entre 0 et 4 mg/l. A l'échelle régionale, lorsque la nappe est plus captive vers l'Ouest, on constate son enrichissement en chlorures dont la teneur passe de 30 à 100 mg par litre environ, alors que la minéralisation totale décroît, y compris la teneur en fer.

Formation oligocène. Les calcaires aquifères du Stampien couvrent toute l'étendue de la feuille avec un pendage vers l'Ouest-Sud-Ouest sans épaississement important, leur puissance étant inférieure ou égale à une centaine de mètres. A Salaunes (802-7-1), le mur de ces formations est constitué d'une argile verdâtre plastique reconnue entre 210 et 230 m de profondeur. La base des calcaires, subaffleurante à l'angle nord-est du territoire de la feuille, atteint la cote NG F - 300 dans l'angle sud-ouest [(- 294 NG F (801-3-1) et - 253 NG F (801-1-13)]. A Lacanau (802-1-1) et à l'Ouest en général les épontes imperméables au toit et au mur de la nappe sont insuffisantes pour son isolation.

La répartition des isopièzes est différente à l'Ouest et à l'Est de la limite des quatre huitièmes orientaux de la feuille. A l'Ouest, les isopièzes orientés nord-sud passent de la valeur + 40 NGF à la valeur + 10 NGF à l'axe des lacs côtiers. A l'Est, un dôme de valeurs + 45 NGF est situé près de Salaunes avec une chute de gradients jusqu'à + 25 NGF dans l'angle nord-est. Au Sud-Est, les isopièzes entourent le bassin versant de la Jalle : les valeurs + 15 NGF et + 10 NGF se répartissent à Saint Médard.

Dans le contexte régional, les valeurs de transmissivités ont une répartition peu précise car la densité des points de mesure est insuffisante : à l'Ouest du méridien de Méjos, elles sont supérieures ou égales à 10 m²/h de même qu'à l'Est de la région Saint Aubin du Médoc - Saint-Médard-en-Jalles, alors que des valeurs de l'ordre de 1 m² /h couvriraient le reste du territoire de la feuille.

Au Porge (801-8-1), un pompage au débit 11 m³ /h provoque un rabattement de 2,90 m au bout de 5 h. L'analyse chimique de l'eau a donné les caractéristiques suivantes : extrait sec 200 mg/l, degré hydrotimétrique 9°F, CI : 31,95 mg/l, Ca : 29,2 mg/l, Mg: 4,13 mg/l, Fe: 0,2 mg/l.

A Lacanau (801-3-1) au bout de 29 h de pompage au débit de 122 m³ /h, un rabattement de 21,52 m a été mesuré le 19.8.1964. L'analyse chimique de l'eau a donné les caractéristiques suivantes : extrait sec : 290 mg/l, degré hydrotimétrique 15,20°F, chlorures : 99,40 mg/l, Ca : 34,80 mg/l, Mg : 15,80 mg/l, Fe: néant.

Formations éocènes. Le complexe multicouche de l'Éocène étend à toute la superficie couverte par la feuille des formations principalement calcaires ou marneuses où deux niveaux aquifères (Éocène supérieur et Éocène moyen) sont connus à l'Est. A Saint-Médard-en-Jalles, les formations argileuses de l'Oligocène basal situées au toit de cet ensemble ont une épaisseur d'une quarantaine de mètres : de 181 à 194 m (802-8-160 C. A. E. P. E.) et de 120 à 160 m (802-8-7). Vers l'Ouest à Lacanau (801-3-1) cette éponte supérieure marneuse n'est reconnue qu'entre 180 et 186 m de profondeur. Au Porge (802-5-7) les formations éocènes ne sont atteintes qu'à 307 m et sont surmontées d'argiles

sableuses de 12 m d'épaisseur; la base des formations éocènes se situe à 798 m y compris un mur argileux de 50 m d'épaisseur (748-798 m).

D'après l'étude régionale de R. Bellegarde sur l'aquifère de l'Éocène moyen basal (1972), une crête piézométrique de valeurs +20 à +25 NGF est orientée du Nord vers le Sud jusqu'à Saumos où les valeurs atteignent + 30 NGF et des valeurs supérieures en direction du Sud-Est. Dans le domaine occidental, les isopièzes dirigés Nord-Sud auraient la valeur + 10 NGF à l'Ouest des étangs côtiers, et dans le domaine oriental des isopièzes de direction NW-SE ont la valeur - 5 NGF à Saint-Médard-en-Jalles. Ces forts gradients orientaux sont attribués à l'intensité de l'exploitation de cet aquifère sur le territoire de la feuille voisine de Bordeaux.
Les transmissivités seraient comprises entre 5 et 10 m² /h.

Nappes profondes

Des formations aquifères profondes existent sur l'aire recouverte par la feuille Sainte-Hélène-le Porge et sont actuellement inexploitées. Il s'agit en particulier des aquifères constitués par les sables ou marnes de l'Infra-Éocène (dont la base correspond aux isohypses du toit du Crétacé), les calcaires maestrichtiens, les calcaires et calcaires gréseux du Cénomano-Turonien.

Lors du fonçage du puits profond du Porge (802-5-7) des venues d'eau se sont manifestées (rapport R.A.P.)

- au niveau des grès calcaires et dolomitiques du Cénomaniens (entre 1330,20 et 1351 m), notamment une nappe d'eau douce dont le niveau piézométrique serait voisin de + 40 NGF en avril 1957 ;
- au niveau des calcaires jurassiques entre 1804 et 1819,80 m ;
- au niveau des calcaires dolomitiques du Jurassique entre 1946,90 et 1978 m une eau dont la salinité serait de l'ordre de 43,5 g/l ;
- au niveau de la dolomie et des grès du Trias entre 2224,90 et 2256 m une eau dont la salinité atteindrait 123 g/l.

A proximité des centres urbains, l'intérêt de ces nappes profondes pour une utilisation de chauffage géothermique est apparu.

2.3.2. Alimentation en eau potable et position des captages AEP

NOM	PROFONDEUR DE L'OUVRAGE	DEBIT	LOCALISATION	
			coordonnées LAMBERT	
			X (km)	Y (km)
CHATEAU D'EAU	295 m	180 m ³ /h	337,04	1994,65

Figure 6 : Forage AEP de Saumos - données DDASS 33

Ce forage n'a pas de périmètres de protection définis. Les installations du site se situent à 1,2 km à l'Est du château d'eau.

2.3.3. Autres captages d'eau

En consultant les archives du BRGM, nous avons répertorié un puits et un forage non exploités sur la commune de Saumos et un puits non exploité plus un forage exploité sur la commune de Le Temple.

L'ouvrage le plus rapproché étant à environ 2 km de l'installation objet du présent mémoire.

2.4) Géologie

SAUMOS présente du point de vue géologique une grande unité. Une seule formation géologique affleure sur l'ensemble du territoire communal : le Sable des Landes. Cette formation essentiellement constituée de grains de quartz est responsable d'une topographie souple globalement orientée est-ouest. Le point communal le plus haut est situé à proximité de la craste de l'Eyron à une altitude de 40 m, le point le plus bas est proche de la craste Dreyt à une altitude de 22 m. Le sommet de cette formation du Sable des Landes connaît un phénomène d'aliotisation. La formation de cet horizon d'accumulation du nom d'aliot est issue d'une double action : le lessivage des couches superficielles et la précipitation des éléments transportés par la nappe phréatique. L'aliot, qui peut être discontinu, présente une épaisseur variable (0,4 à 0,8 m de moyenne).

Une copie de la carte géologique de la zone de Saint Hélène Le Porge est donnée en Annexe VII.

Devenir du site : article 34-2

Avant la liquidation judiciaire, le site supportait deux activités :

- ⇒ scierie exploitée par la société Aquipal,
- ⇒ production d'écorses décoratives exploitée par la société Transmédoc.

Actuellement, le site est entièrement utilisé pour la production d'écorses décoratives par la société Transmédoc.

Considérant la continuité de l'activité par le propriétaire du site, la mairie n'a pas été sollicitée pour l'usage futur du site.

Remise en état du site

1- Mesures d'urgence prises :

Le 25 juin 2007, il y avait deux fosses sur le site représentant un risque de chute, l'une devant l'atelier et l'autre sous le bâtiment n° 2. Le propriétaire a comblé ces deux cavités (voir ci-dessous).



Figure 7 : Mesures d'urgences

En attendant l'installation de la clôture, le 2 août 2007, Me Baujet a fait poser 15 panneaux (voir ci-dessus) avec la mention « Danger Accès interdit ».

2- Produits dangereux et déchets :

Produits dangereux et Déchets industriels spéciaux :

Le propriétaire du site a procédé à l'enlèvement des déchets et produits.

Déchets industriels banals :

Concernant les quelques sous-produits (dont délignures) restant, le propriétaire du site les vend au fur et à mesure dans la filière bois.

3- Dépollution des sols et des eaux :

Considérant la présence d'un bac de traitement du bois sous le bâtiment n° 5 aujourd'hui déposé et d'un forage d'eau pour alimenter ledit bac, nous avons fait des prélèvements d'eau et de sol autour de cette zone.

3.1 Campagnes d'analyses :

3.1.1 : Sol :

Le sol du bâtiment n° 5 sous lequel avait lieu l'activité de trempage du bois est bétonné. Nous avons fait les prélèvements au fond du bâtiment dans la zone non bétonnée (voir ci-contre) d'une superficie de 11,22 m² (10,2 m X 1,1 m).

Nous avons fait deux campagnes de mesures qui sont présentées dans les tableaux suivants. Les résultats des analyses sont donnés en Annexe IV.

date pré.	n° échantillon	profondeur en m	localisation	huiles minérales (NF X 31-410) en mg/kg	pentachlorophénols en µg/kg	carbendazime en µg/kg
02/08/2007	S1	0 - 0,25	côté droit	non dosé	246 000	6774
	S2	0 - 0,25	côté droit	non dosé	4 150 000	2295
	S3	0 - 0,25	coin gauche	non dosé	427 000	175
05/02/2008	S1	0 - 0,25	ext. Hangar	461	5 840	< 10
	S2	0 - 0,30	coin droit	487	14 200	< 10
	S3	0,10 - 0,30	proche forage	5080	217 000	< 10
	S4	0 - 0,30	coin gauche	1977	196 000	58,7

Figure 8 : Analyses de sol



Figure 9 : Prélèvement de sol de part et d'autre du bardage du bat n°5

Le prélèvement S1 du 5 février 2008 montre que la « tâche de pollution » a débordé du bâtiment n° 5 qui est en bardage simple peau, non étanche au niveau du sol (voir ci-contre).

3.1.2 Eau :

Les prélèvements d'eau ont été réalisés via le forage (superstructure S3).

date prél.	niveau piézométrique en m	indice d'hydrocarbures (NF ISO 9377-2) en mg/l	pentachlorophénols en µg/l	carbendazime en µg/l
02/08/2007	1	1,06	8,79	< 0,05
05/02/2008	0,65	0,31	13,9	non dosé

Figure 10 : Analyses d'eau

Ces résultats mettent en évidence une contamination des milieux naturels par des pentachlorophénols (PCP) et de la carbendazime.

3.2 Projet de dépollution :

Conformément à la nouvelle politique nationale sur les sols pollués, cette source de pollution doit être traitée ou, à défaut, maîtrisée.

Pour cela, Me Baujet propose d'agir en trois étapes :

- ✓ établir une carte piézométrique de la nappe phréatique et définir la distribution spatiale de la contamination en produits phytosanitaires sous forme dissoute dans les eaux et adsorbée dans les sols (précisions techniques en Annexe V),
- ✓ établir un cahier des charges pour consulter des entreprises spécialisées en dépollution,
- ✓ travaux après validation du protocole par le Préfet.

4- L'insertion du site dans son environnement :

Le site est à l'extérieur de l'agglomération dans une zone d'exploitation forestière.

Il est exploité par la société Transmédoc qui assure une présence sur le site et a posé des panneaux indiquant « Chantier interdit au public » (voir ci-dessous).



Figure 11 : Signalétique

CONCLUSION

Le présent mémoire a mis en évidence :

- ⇒ une pollution provoquée par les produits de traitement du bois,
- ⇒ la continuité d'une activité industrielle sur le site.

Dès le traitement de cette pollution, le site n'aura plus d'impact sur le milieu naturel.

Dans ce cadre, Maître Baujet présentera au Préfet le protocole de dépollution avant la réalisation des travaux.

Fait à Martillac, le 18 avril 2008.

Le Gérant,

